

COC Judo Arts Martiaux et Disciplines Associées

Cadre réservé au bureau du COC Judo

☐	QS – SPORT Questionnaire relatif à l'état de santé du sportif	☐	Certificat Médical pour les compétitions
☐	Justificatif de domicile (Facture Téléphone, Internet, EDF ...)	☐	Condition de règlement et Paiement



FICHE INDIVIDUELLE D'INSCRIPTION 2025-2026

(Une fiche d'inscription par personne)

Ludovic Cabaribere,
Raymond Grimal,
Jean Barcelo,

Président : 06 11 76 62 50
Trésorier : 06 20 57 80 41
Professeur : 06 89 81 86 37



☐ Il s'agit d'un renouvellement

LE LICENCIE

Nom : _____

Prénom : _____

Date de naissance : _____

Sexe : ☐ Masculin ☐ Féminin

Adresse : _____

Code Postal : _____ Ville : _____

Numéro de téléphone : _____ Numéro de portable : _____

Adresse E-mail * : _____

*** ATTENTION : CETTE ADRESSE MAIL VOUS SERVIRA POUR ACCEDER A VOTRE ESPACE LICENCIE.**



☐ ceinture Blanche



☐ ceinture Jaune



☐ ceinture Orange



☐ ceinture Verte



☐ ceinture Bleue



☐ ceinture Marron



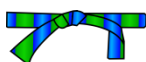
☐ ceinture Blanche / Jaune



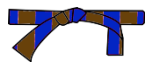
☐ ceinture Jaune / Orange



☐ ceinture Orange / Verte



☐ ceinture Verte / Bleue



☐ ceinture Bleue / Marron



☐ ceinture Noire (..... DAN)

COC Judo Arts Martiaux et Disciplines Associées

PERSONNE A PREVENIR EN CAS D'URGENCE

Nom : _____

Prénom : _____

Numéro de téléphone : _____

AUTRES RENSEIGNEMENTS

Taille (hauteur) en cm : Taille Vêtements (Haut : Tee-Shirt / Sweat) : _____

Pointure :

DOCUMENTS OBLIGATOIRES A FOURNIR POUR L'INSCRIPTION

Le questionnaire QS – SPORT Questionnaire relatif à l'état de santé du sportif et pour les compétitions un certificat médical.

Un Justificatif de domicile (Facture Téléphone, Internet, EDF ...)

LES CATEGORIES D'AGES AU JUDO

Baby Judo nés en 2020-2021 <i>âge indicatif : 4 - 5 ans</i>	Minimes nés en 2012-2013 <i>soit 12 - 13 ans</i>
Mini Poussins nés en 2018-2019 <i>âge indicatif : 6 - 7 ans</i>	Cadets nés en 2009-2010-2011 <i>soit 14 -15 - 16 ans</i>
Poussins nés en 2016-2017 <i>âge indicatif : 8 - 9 ans</i>	Juniors nés en 2006-2007-2008 <i>soit 17 – 18 - 19 ans</i>
Benjamins nés en 2014-2015 <i>âge indicatif : 10 - 11 ans</i>	Séniors nés en 2005 et avant <i>soit 20 ans et +</i>

LES HORAIRES : Saison 2025 – 2026

	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
9h00 10h00		Baby Judo			Baby Judo
10h00 11h00		Mini Poussins			Ju Jitsu Self Défense
17h30 18h30	Vétérans / Séniors	Poussins	Vétérans / Séniors	Poussins	14h00 KATA
18h30 19h30	Benjamins-Minimes		Benjamins-Minimes	Mini Poussins	Préparation CN 16h00
19h30 21h00	Cadets - Juniors Séniors		Cadets - Juniors Séniors		

COC Judo Arts Martiaux et Disciplines Associées

LES TARIFS : Saison 2025 - 2026

La cotisation comprend la licence Fédération Française de Judo et Disciplines Associées (46 € / an) assurance comprise et la cotisation au COC JUDO.

	Habitant de CABESTANY	Habitant HORS Cabestany
BABY JUDO 2020-2021	220 € / an	250 € / an
né(e) entre 2019 à 2014	250 € / an	280 € / an
né(e) entre 2013 à 2006	270 € / an	300 € / an
né(e) en 2005 et avant	290 € / an	320 € / an
Vétérans de + de 65 ans	230 € / an	

Tarifs préférentiel pour les familles inscrivant 2 personnes ou plus.

CONDITIONS DE REGLEMENT

- La cotisation est annuelle le judoka (ou le responsable légal de ce dernier) s'engage à s'acquitter de la totalité de cette cotisation.
- Paiement par chèque à l'ordre du COC JUDO et paiement en espèces accepté.
- Facilité de paiement : Le COC Judo accepte un paiement en 4 fois.
- La remise des chèques est **Obligatoire à l'inscription.**
- Les chèques seront encaissés le 15 de chaque mois.
- En cas d'abandon du Judoka en cours de saison sportive la totalité de la cotisation est due.
- Aucune licence ne sera prise auprès de la fédération sans que la totalité du paiement soit effectué.
- Le club donne accès aux installations uniquement aux personnes dont le dossier et le paiement sont complets

Je soussigné... avoir pris connaissance des conditions de règlement.

Cabestany, le _____ 20__

Signature de l'adhérent ou ses représentants précédés de la mention « lu et approuvé. »

COC Judo Arts Martiaux et Disciplines Associées

Cadre réservé au bureau du COC Judo

Montant à régler :: _____

Tarif préférentiel (30 € / frère, sœur, père, mère): _____

Reste à Payer :: _____

AUTORISATIONS

✓ Je soussigné(e) _____ autorise :

- ☐ les responsables du **COC Judo Arts Martiaux et Disciplines Associées** à prendre toutes des décisions d'urgences en cas d'accident.
- ☐ les responsables du **COC Judo Arts Martiaux et Disciplines Associées** à transporter l'enfant dans le véhicule du club ou dans leur véhicule personnel lors de déplacements sportifs et stages.
- ☐ J'autorise* / Je n'autorise pas* le **COC Judo Arts Martiaux et Disciplines Associées** à utiliser les photographies ou vidéos prises lors de la pratique du judo pour les publier sur les réseaux sociaux, le site internet du club, le Cabes'Info et la presse locale.

Cabestany, le _____ 20__

Signatures précédées de la mention « lu et approuvé. Bon pour avoir »

COC Judo Arts Martiaux et Disciplines Associées

Règlement Intérieur au COC JUDO

Article 1 : Limites de responsabilité du COC Judo Arts Martiaux et Disciplines Associées

- Le COC Judo AMDA dégage toute responsabilité pour tout préjudice corporel ou autre subi lors de cours d'essai.
- Les affaires sensibles ne doivent pas être laissées dans les vestiaires et sont sous la responsabilité de l'adhérent. Le COC Judo AMDA décline toutes responsabilités en cas de pertes, litiges ou vols de bijoux ou autres biens personnel.

Article 2 : Déontologie, attitude, comportement

- Chaque personne accédant à la salle de Judo Arts Martiaux et Disciplines Associées se doit d'avoir une attitude et un comportement correct et assujéti à toutes les valeurs promulguées par les arts martiaux et sports de combats. Tout manquement verbal, toute ségrégation, tout signe distinctif (dont les moniteurs, professeurs et les membres du Bureau sont les seuls juges) peuvent entraîner de la remarque à l'expulsion et même la radiation de l'adhérent (sur avis du Bureau).

Article 3 : Adhésions

- L'adhésion aux cours du COC Judo AMDA implique le respect des statuts et du règlement intérieur.
- Le nouvel adhérent doit régler intégralement sa cotisation dès sa première séance (après ses 2 d'essais), ceci afin de régulariser sa situation vis-à-vis de l'association et surtout pour être assuré et couvert pendant l'activité. Des modalités de paiement peuvent être prévues avec des dates précises pour les prélèvements avec l'accord du Bureau. Toute personne n'ayant pas réglé l'adhésion et les cours se verra refuser l'accès au cours.
- Les dossiers doivent être rendus complets et signés à un membre du bureau.

Article 4 : Période d'essai

- Deux cours d'essai sont réservés aux nouveaux adhérents.
- Les non adhérents doivent se faire connaître avant le début des cours auprès des professeurs qui détiennent la liste et connaissent les adhérents de leur discipline.

Article 5 : Présence et discipline dans la salle de Judo

- Il est formellement interdit d'accéder au dojo en l'absence du professeur.
- Il est formellement interdit d'utiliser le matériel et les accessoires en l'absence du professeur.
- Les judokas sont tenus de respecter les horaires de cours en vigueur lors de leurs inscriptions.
- Les spectateurs, adhérents en attente de leur séance doivent respecter le silence dans le dojo.
- Chaque adhérent doit avoir une attitude correcte envers ses partenaires et professeurs.
- Les parents ne doivent pas déposer les enfants sur le parking, ils doivent venir jusqu'au dojo pour s'assurer que le cours a bien lieu et laisser leurs enfants au professeur ou à un membre du Bureau.

Article 6 : Photos, vidéos, publicité

- Chaque adhérent accepte que des photos, vidéos prises pendant les activités de l'association soient exposées ou diffusées.

Article 7 : Vestiaires et rangement des affaires

- Le changement de tenue se fera dans le vestiaire. Il est interdit de se déshabiller et de s'habiller hors des vestiaires.
- La salle dispose de douches dans les vestiaires des hommes et des femmes. A l'égard du nombre, vous êtes priés de les utiliser rapidement après les entraînements.
- Le vestiaire doit rester propres et ranger durant toute l'année sportive.

Article 8 : Sont interdits sur le tatami pour des raisons de sécurité

- Les boucles d'oreilles, les bracelets, les montres, les colliers ou tout objet qui risque de créer des blessures.

Article 9 : Hygiène, boisson et alimentation

- Il est obligatoire d'utiliser des zooris, tongues pour l'accès au tatami,
- Le kimono ou la tenue de l'activité pratiquée doit être propre
- Les ongles entretenus et coupés courts,
- Il est interdit de marcher sur les tatamis avec des chaussures à moins que celles-ci soient prévues dans le cadre d'une activité martiale ou sport de combat.
- Les pratiquants doivent s'il le souhaite amener une gourde d'eau personnelle au bord du tapis.
- Il est interdit de boire et de manger sur le tapis.

Article 10 : Départ du Club en cours de saison

COC Judo Arts Martiaux et Disciplines Associées

- Tout départ du club sur décision du licencié, ne pourra faire l'objet d'un remboursement de la cotisation. Le remboursement s'effectuera à condition de présenter un justificatif médical et au prorata de l'avancement de la saison sportive.

Article 11 : Application du règlement intérieur

- Seuls les membres du bureau et le professeur sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent règlement.

Le Bureau du COC JUDO AMDA

Je soussigné... avoir pris connaissance et de respecter le règlement intérieur du COC Judo Arts Martiaux et Disciplines Associées.

Cabestany, le _____ 20__

Signature de l'adhérent ou ses représentants précédés de la mention « lu et approuvé.»



Renouvellement de licence d'une fédération sportive

Questionnaire de santé « **QS – SPORT** »

Ce questionnaire de santé permet de savoir si vous devez fournir un certificat médical pour renouveler votre licence sportive.

Répondez aux questions suivantes par OUI ou par NON*	OUI	NON
Durant les 12 derniers mois		
1) Un membre de votre famille est-il décédé subitement d'une cause cardiaque ou inexpliquée ?	☐	☐
2) Avez-vous ressenti une douleur dans la poitrine, des palpitations, un essoufflement inhabituel ou un malaise ?	☐	☐
3) Avez-vous eu un épisode de respiration sifflante (asthme) ?	☐	☐
4) Avez-vous eu une perte de connaissance ?	☐	☐
5) Si vous avez arrêté le sport pendant 30 jours ou plus pour des raisons de santé, avez-vous repris sans l'accord d'un médecin ?	☐	☐
6) Avez-vous débuté un traitement médical de longue durée (hors contraception et désensibilisation aux allergies) ?	☐	☐
A ce jour		
7) Ressentez-vous une douleur, un manque de force ou une raideur suite à un problème osseux, articulaire ou musculaire (fracture, entorse, luxation, déchirure, tendinite, etc...) survenu durant les 12 derniers mois ?	☐	☐
8) Votre pratique sportive est-elle interrompue pour des raisons de santé ?	☐	☐
9) Pensez-vous avoir besoin d'un avis médical pour poursuivre votre pratique sportive ?	☐	☐
<i>*NB : Les réponses formulées relèvent de la seule responsabilité du licencié.</i>		

Si vous avez répondu NON à toutes les questions :

Pas de certificat médical à fournir. Simplement atteste, selon les modalités prévues par la fédération, avoir répondu

NON à toutes les questions lors de la demande de renouvellement de la licence.

Si vous avez répondu OUI à une ou plusieurs questions :

Certificat médical à fournir. Consultez un médecin et présentez-lui ce questionnaire renseigné.



PRISE DE LICENCE MAJEURS

ATTESTATION QS sport

*Je soussigné M/Mme [Prénom NOM]..... ,
atteste avoir renseigné le questionnaire de santé QS-SPORT Cerfa N°15699*01 et avoir
répondu par la négative à l'ensemble des rubriques.*

Date et signature du sportif.

CERTIFICAT MÉDICAL

Saison Sportive 2025-2026

Je soussigné Docteur

Atteste que M. / Mme ou l'enfant.....

.....

.....

.....

Ne présente aucune contre-indications apparentes à la pratique du
Judo / Ju-jitsu en Club et en compétition.

Fait à : Le :

Cachet et Signature du Médecin

